Déposé le 09/01/2015

Mercredi, l'abominable a été commis. A travers l'attentat perpétré contre les journalistes de Charlie Hebdo, c'est bien la liberté d'expression qui était visée. Nous sommes toutes et tous horrifié-es par cet acte.

Quelles que soient nos convictions philosophiques ou religieuses, nous ne pouvons pas laisser notre société s'enfoncer dans la violence et l'obscurantisme. Depuis trop longtemps, les valeurs qui nous rassemblent sont attaquées, les oppositions entre les uns et les autres exacerbées et instrumentalisées.
C'est bien la tolérance, la liberté, la démocratie, la laïcité et le vivre ensemble qui sont en jeu.

Après la stupeur et l'indignation, doit venir le temps de la réflexion, du rassemblement et de l'indispensable réaction collective. Le SNUipp et les personnels qu'il représente y prendront toute leur part, guidés par les valeurs de respect et de tolérance qui les portent, aux côtés de l'ensemble des acteurs du monde éducatif, de toutes celles et ceux qui souhaitent défendre la démocratie et continuer à construire une société plus juste et plus humaine.

Le bureau départemental du SNUipp-FSU Paris

Sommaire

p. 2-3 - 29 postes : mobilisons-nous !

p. 4 Report inacceptable des opérations de carte scolaire

Une urgence : revaloriser nos salaires

p. 5 Budget des écoles : recul partiel de la ville

p. 6 Retraites : revenir sur les contre-réformes passées, c'est possible

p. 7 Carrière : hors-classe, temps partiels, permuts...

L'Ecole n°323, du 9 janvier 2014, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1E, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. *Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.*

Pour l'école et les salaires, en grève le 3 février

L'année commence à peine et la première bataille pour l'école à Paris s'annonce avec elle. Alors que nous manquons cruellement de remplaçants depuis novembre, les 29 suppressions de postes pour la rentrée prochaine au sein des écoles parisiennes sont une véritable hérésie pour qui veut transformer l'école. Pour nos conditions de travail, pour la réussite de nos élèves, nous ne pouvons l'accepter. Il va donc falloir agir vite et fort en mobilisant l'ensemble de la communauté éducative si nous voulons faire reculer le ministère et obtenir les moyens à la hauteur des besoins. Entre 2007 et 2012, les écoles parisiennes ont perdu 153 postes. Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Hollande, elles n'ont récupéré que 82 postes.
Le constat est clair : loin de transformer l'école, la politique budgétaire actuelle ne répare même pas les dégâts causés par les gouvernements précédents. Avec cette nouvelle dotation, elle va même les aggraver. A l'opposé de cette vision comptable du service public, nous réaffirmons que l'éducation est un investissement pour l'avenir et non un coût.

Le SNUipp-FSU se mobilisera sur la question des moyens, mais pas uniquement bien sûr. Les questions des contenus d'enseignement et de formation seront notamment au cœur de notre investissement syndical.

Plus largement, au moment où le Ministère a accordé de bien belles étrennes aux Recteurs et aux cadres du Ministère, avec la FSU, le SNUipp est déterminé à lutter avec les personnels pour obtenir une réelle revalorisation de notre métier : formation, conditions de travail et bien sûr salaires. Les beaux discours ministériels, nous en avons plus qu'assez. Notre but est bien d'obtenir des avancées dans l'ensemble de ces domaines. C'est pour cela que la FSU appelle les personnels de l'éducation nationale à la grève le 3 février.

Cette année encore, les enseignant-es parisien-nes pourront compter sur l'équipe du SNUipp-FSU Paris pour les soutenir et les accompagner dans leur vie professionnelle. N'hésitez pas à faire appel à nous.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Suppression de 29 postes à la rentrée 2015
luttons contre cette attaque !

Cure d'austérité pour l'académie de Paris

Le Ministère vient de communiquer en comité technique ministériel la répartition académique de l'attribution des postes pour la rentrée prochaine. C'est avec stupeur que nous avons appris que 29 postes seraient retirés aux écoles parisiennes pour la rentrée prochaine. Depuis le début du quinquennat Hollande, avec la FSU, le SNUipp a dénoncé l'insuffisance des créations de postes au regard des besoins des écoles. Loin de transformer l'école, les créations de postes attribuées à l'académie de Paris ne suffisaient pas pour réparer les dégâts causés par les gouvernements précédents et assurer des conditions d'enseignement satisfaisantes.
Nous n'en sommes plus là. C'est à un retour en arrière que le Ministère nous convoque, période où les suppressions de postes étaient la règle ! Finalement, la suppression de 4 réseaux d'éducation prioritaire n'était qu'un préliminaire amer à ce qui nous attendait. Non content d'avoir dégradé les conditions de travail des enseignant-es parisien-nes et les conditions d'apprentissage de leurs élèves avec la réforme des rythmes scolaires, le Ministère se livre à une véritable attaque en règle inacceptable contre l'école publique à Paris. Le pire est que les suppressions de postes pour la rentrée 2015 ne seraient qu'un avant-goût des rentrées prochaines puisque le retrait des moyens pour les académies que le Ministère considère comme favorisées sera progressif !

Une nouvelle modalité d'attribution des moyens injuste

Le Ministère met en avant la baisse des effectifs pour la rentrée prochaine. Si la situation se confirmait, pour le SNUipp-FSU, des créations de postes auraient permis de réparer les dégâts des suppressions de postes passées et d'améliorer enfin les conditions d'enseignement. Tel n'a pas été le choix du Ministère. Par ailleurs, outre la prise en compte des effectifs, le Ministère a décidé d'une nouvelle modalité d'attribution des moyens entre les académies soi-disant plus juste. Pour l'académie de Paris, l'injustice est flagrante et criante ! Le Ministère se base notamment sur le « revenu fiscal par unité de consommation ». Ce critère statistique place Paris comme une des académies les plus favorisées.
Comme le SNUipp-FSU l'a réaffirmé sur la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le revenu médian produit par l'Insee n'a que très peu de sens à Paris. Le critère utilisé par le Ministère pour la carte scolaire a les mêmes travers ! En plus de ne pas rendre compte des écarts extrêmes entre les revenus des habitants parisiens, ce critère prend en compte les revenus de tous les habitant-es avec ou sans enfants…
Comme l'a fait le Snes-FSU Paris, le SNUipp-FSU Paris rappelle que Paris est le 4ème département en France en nombre de bénéficiaires du RSA, devant la Seine Saint Denis, 5ème pour le RSA socle. Près de 170 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Paris, ville riche en moyenne, recouvre de très larges poches de pauvreté. De 17 à 25% des

ménages se situent en-dessous du seuil de pauvreté dans les 18ème, 19ème, 20ème, 10ème et 13ème arrondissements, très au-dessus de la moyenne nationale qui est de 14%. Ces cinqarrondissements comptent près de 900 000 personnes. Le taux de pauvreté dépasse 40% dans plus d'une dizaine de quartiers de ces arrondissements. Paris accueille un nombre très important de primo arrivants, non francophones. Deux mille mineurs étrangers isolés dont une partie est scolarisée vivent dans la capitale. Depuis vingt ans, les inégalités n'ont pas cessé de se creuser et la réponse qu'apporte le Ministère est la réduction drastique des moyens.

Améliorer les conditions d'enseignement dans toutes les écoles !

A l'opposé de ce que préconise le Ministère, le SNUipp-FSU revendique des moyens à la hauteur des besoins des écoles parisiennes.

- Toutes les écoles, qu'elles soient en REP ou non, doivent voir leurs effectifs baissés : 25 hors REP et 20 en REP. Il n'est pas question de déshabiller les uns pour habiller les autres !
- Les élèves parisiens doivent bénéficier des Rased complets sur tout le territoire.
- Les enseignant-es absents doivent être remplacés et les possibilités de formation continue doivent être largement augmentées. Pour cela, il est indispensable de recréer des brigades de remplacement.

Se mobiliser fortement et au plus vite !

Sans même parler des créations de postes pour les « Plus de maîtres que de classes » ou la « scolarisation des moins de trois ans », les opérations de la prochaine carte scolaire qui vont se dérouler début février vont être terribles pour les écoles si nous ne réagissons pas : fermetures de classes, de postes de Rased, de remplacement…

Pour le SNUipp-FSU, il va falloir agir vite et fort. Il est impossible que le Ministère maintienne cette décision de supprimer 29 postes dans les écoles parisiennes. Concernant l'éducation prioritaire, même si nous n'avons pas obtenu satisfaction sur l'ensemble des dossiers, la forte mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative a permis d'obtenir des résultats positifs non négligeables.

A l'initiative du SNUipp-FSU Paris, une déclaration liminaire unitaire a été effectuée en CAPD le 18 décembre pour dénoncer la dotation ministérielle et revendiquer des moyens à la hauteurs des besoins. Par ailleurs, le SNUipp-FSU a proposé aux autres syndicats l'organisation d'une réunion unitaire rapide afin de construire ensemble la mobilisation à la hauteur de l'attaque portée contre les écoles parisiennes. L'AG aura lieu le 16 janvier à 16h.

Afin de pouvoir envisager l'ensemble des actions et ce dès la rentrée, le SNUipp-FSU Paris a déposé un préavis de grève couvrant l'ensemble de la période et a demandé une audience au directeur d'académie.

Enfin, la mobilisation doit être générale ! Le SNUipp-FSU a donc déjà écrit aux élues parisien-nes et aux représentant-es de parents d'élèves pour les informer de la décision ministérielle. Des rencontres vont avoir lieu prochainement avec eux.

Quel est le but du Ministère ?

Dégrader encore les conditions de travail des enseignant-es parisien-nes,
accentuer l'augmentation des arrêts maladie constatée depuis la rentrée 2013 à Paris
et rendre encore le métier moins attractif pour les candidats au concours ?

Permettre aux écoles privées d'augmenter leur part de marché,
alors qu'à Paris, la concurrence est déjà forte ?

Accentuer les inégalités scolaires
au détriment des élèves issus des classes sociales les plus défavorisées ?

En tout cas, pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de laisser le Ministère détériorer un peu plus encore le service public d'éducation à Paris !
Au contraire, nous revendiquons son amélioration au service de tous !

La mobilisation est donc indispensable !

Report des opérations de carte scolaire : inadmissible !

Dysfonctionnements prévus pour des raisons électoralistes

Décision ubuesque

Comme l'avait initié le précédent gouvernement et comme cela a été le cas l'an passé avec les municipales, le Ministère de l'Education Nationale a donné la consigne au Recteur de déplacer les opérations de carte scolaire après les élections cantonales. L'académie de Paris sera concernée par ce report. Les opérations de carte scolaire prévues début février seraient reportées fin mars/début avril. Le SNUipp-FSU s'insurge contre cette décision qui va désorganiser la vie des écoles en raison de considérations électorales, alors même qu'à Paris, il n'y aura pas d'élections. Le SNUipp-FSU a écrit à la Ministre pour lui demander de renoncer à cette décision. Le SNUipp-FSU a également interrogé l'administration sur un éventuel report des opérations de mouvement, nous n'avons pas de réponse pour le moment.

Désorganisation des écoles et irrespect des droits des personnels

Nous l'avons expérimenté l'an passé, les

conséquences du report sont nombreuses : comment préparer la rentrée, répartir les élèves dans les différentes classes, attribuer les classes dans de bonnes conditions alors même que les équipes ne sauront pas si l'école est touchée par une fermeture ou sans savoir si elle va pouvoir bénéficier d'une ouverture de classe ? Il en va de même pour les écoles qui ont déposé un projet de maître supplémentaire ou de scolarisation des moins de trois ans.

Les conséquences sur le mouvement des personnels sont également importantess : les collègues vont participer au mouvement dans le plus grand flou. Les collègues victimes d'une fermeture de classe ne le sauront pas avant la fermeture du serveur, quand d'autres obtiendraient un poste qui seraient fermés par la suite.

Cette décision va avoir pour conséquence de diminuer le nombre de postes disponibles alors même que des centaines de collègues se retrouvent sans affectation à l'issue du mouvement (les écoles bénéficiant d'une ouverture à la rentrée verront un enseignant nommé à titre provisoire après le mouvement).

Assemblée générale unitaire

vendredi 16 janvier à 16h

à la Bourse du travail,

3 rue du château d'eau,

M° République

Face aux cadeaux indécents pour quelques-uns

Une urgence : revaloriser nos salaires !

La ministre de l'Éducation nationale a gratifié les recteurs de bien belles étrennes : au moins 10 420 € par an ! Un arrêté publié le 28 décembre au Journal officiel fait passer leur « indemnité de responsabilité » de 15 200 euros à 25 620 euros. Soit 68 % d'augmentation. Avec une conséquence, la part variable de cette prime sera donc aussi potentiellement augmentée, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe – jusqu'à 45 % – « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints »

Résultat : un recteur peut prétendre à une prime de 37 140 euros par année en plus de son salaire....soit le salaire annuel d'un professeur des écoles au dernier échelon de la hors-classe.

Passé plus discrètement, au mois de décembre, le Ministère a également crée une bonification indiciaire pour gratifier les hauts-cadres de l'administration centrale.

Le rattrapage, ce doit être pour tous ! En grève le 3 février !

Du côté du ministère, on affirme avoir voulu « rectifier une anomalie, car les recteurs gagnaient moins (environ 1 000 euros par mois) que leurs subordonnés – inspecteurs d'académie et secrétaires généraux ».

Pour le SNUipp-FSU, ce sont les "anomalies" dont sont victimes les professeurs des écoles qui doivent être avant tout corrigées. En cette cinquième année de gel du point d'indice et où notre salaire vient de baisser après l'augmentation de la retenue pour pension au 1er janvier (+0.40% soit en moyenne 120 euros par an), il est urgent de revaloriser les professeurs des écoles français qui ont un des salaires les plus faibles des pays développés.

Le SNUipp-FSU exige une mesure d'urgence : l'alignement de l'ISAE (400 € annuel) sur l'ISOE du 2nd degré. Il revendique par ailleurs la revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 2010), son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes ainsi qu'une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels) pour tous les personnels.

Coupes budgétaires municipales
Recul partiel de la ville

Depuis le mois de septembre, le SNUipp-FSU était en relation avec la Ville de Paris afin de porter les revendications des enseignant-es concernant le budget alloué par la Ville aux écoles parisiennes. Notre syndicat a interpellé à deux reprises Mme la Maire de Paris au mois de décembre une fois la proposition de budget connue. Suite notamment à notre intervention, le conseil de Paris est revenu sur certaines baisses budgétaires envisagées.

Un budget scolaire qui demeure en baisse

Mme Cordebard, ajointe aux affaires scolaires, a adressé au SNUipp-FSU début janvier un courrier pour répondre à ses interpellations. En premier lieu, la Mairie réaffirme que le budget alloué à la Dasco est stable. Cependant, cette stabilité cache un report de financement alloué aux écoles vers les activités péri-scolaires. Notre syndicat le dénonce. Les écoles parisiennes subissent donc la double peine : elles paient au quotidien les conséquences de l'application parisienne d'une réforme des rythmes scolaires mal pensée que nous continuons à refuser. En outre, elles doivent maintenant payer le choix de la Ville de transférer une partie du financement des activités scolaires vers les activités extra et péri-scolaires.

Détail des mesures

- Classes de découverte et classes à Paris : la Mairie affirme qu'il y aura le même nombre à la rentrée prochaine. Malgré les amendements, le budget alloué est en diminution. Le transport anticipé des bagages des élèves en classe de découverte va être supprimé. Les malles pédagogiques seraient en revanche prises en charge par la Ville. Si le nombre de classes concernées restent le même, le SNUipp-FSU sera vigilant sur la durée des séjours proposés.

- Fournitures scolaires : la Mairie affirme qu'aucune baisse de dotation n'a été actée. Les écoles qui constateraient une baisse de dotation sont invitées à contacter le syndicat.

- Transport scolaire : là aussi, des amendements ont été retenus et la baisse prévue diminuée. Le nombre de tickets de métro ne devrait pas baisser. Cependant, le nombre de cars à disposition des écoles va être diminué. L'argument écologique est mis en avant par la Ville : les écoles devraient utiliser les transports en commun et non plus de cars. Cet argument écologique ne peut masquer l'objectif premier de la Ville sur cette question qui est de faire des économies. En effet, la Ville a déjà diminué le nombre de cars à disposition des écoles. Or ces dernières ne les utilisent que pour effectuer des trajets que les transports en commun ne peuvent assurer de manière satisfaisante.

Récupérer les moyens perdus

Le SNUipp-FSU prend acte des reculs partiels de la Ville sur un certain nombre de baisses prévues au budget. Cependant nous revendiquons la récupération des baisses réalisées en 2014 ainsi que de toutes les précédentes. Nous mobiliserons les collègues pour obtenir gain de cause.
Pour mémoire, les écoles parisiennes ont perdu 67% des journées de classe de découverte de 2000 à 2014.

Cinémathèque Robert Lynen
recrutement d'un projectionniste

Depuis le mois de septembre, le SNUipp-FSU dénonce la suppression de plus d'un tiers des projections assurées dans le cadre du partenariat avec la Cinémathèque Robert Lynen. Cette décision faisait suite au non remplacement d'un fonctionnaire municipal parti en retraite. Le SNUipp-FSU avait alors réaffirmé que ce partenariat est intéressant pour les élèves et avait revendiqué que toutes les projections assurées par le passé le soient cette année. Nous venons d'obtenir gain de cause puisque un projectionniste va être recruté jusqu'à la fin de l'année scolaire. La numérisation des œuvres en cours devrait permettre des projections dans un plus grand nombre d'école. Cependant, la reconduction d'année en année ne serait plus automatique. Par ailleurs la ville souhaite désormais toucher en priorité les écoles en REP et situées dans les quartiers «politique de la ville».

Rétablir une pension complète à 60 ans après 37,5 annuités

C'est possible, ne l'oublions pas !

Les milieux libéraux mènent une bataille idéologique incessante et très orchestrée pour casser le système des retraites par répartition et la solidarité intergénérationnelle… sous la pression intéressée des lobbies financiers et assuranciels qui rêvent de récupérer un jour « le magot » (environ 230 milliards d'euros de retraites et pensions pour l'ensemble des régimes [publics et privés])…Ces campagnes d'opinion prennent des formes diverses, relayées tantôt par les médias (1) (qui sont pour la plupart la propriété des grands groupes financiers et industriels), tantôt par des publications savamment programmées (2), tantôt par les « hommes du pouvoir » (gouvernement, patronat et la ribambelle d' « économistes de garde auto proclamés» omniprésents dans les médias) (3)…

Dans quelle société vivons-nous ?

Selon le projet de loi de financement 2015 le déficit de la sécurité sociale s'élèvera à 15 ,4 milliards d'euros… Dans le même temps, un rapport de la cour des comptes estime que la fraude fiscale aux cotisations sociales patronales (qui devraient servir à financer la sécurité sociale) entraîne un manque à gagner de 20 à 25 milliards d'euros. Trouvez l'erreur ! Qui creuse le fameux « trou » de la sécu ? Comment faire pour le « combler » ?
La crise ? La répartition des richesses ? L'économie mondialisée ?
Pendant que le plus grand nombre s'appauvrit, quelques-uns se gavent comme jamais ! La richesse mondiale des ménages a augmenté de 20 % par rapport à ce qu'elle était avant le déclenchement de la crise. Qui en profite? 50 % de la population mondiale détient moins de 1 % de cette richesse. Les 10 % les plus aisés en possèdent 87 %.

Quelle situation en France ?

Après 2 ans de politique d'austérité le « bilan est contrasté » ! D'une part : pouvoir d'achat en recul, chômage en hausse, croissance nulle, activités et investissements en recul, salaires et pensions gelés,… D'autre part : dividendes versés par les entreprises du CAC 40 = + 30, 3 % (mieux que l'Allemagne + 9, 7%, et que le Royaume Uni + 3, 9 %) !
La répartition des richesses est si inégalitaire que les libéraux de tout poil cherchent en permanence, à en détourner l'attention de l'opinion publique. Un des moyens privilégiés est d'opposer les catégories entre elles : les retraités contre les actifs, les étudiants contre les salariés, les émigrés contre les travailleurs français, etc…Moyen efficace au demeurant puisqu'il permet de taxer toujours davantage chacune de ces catégories, en espérant que les autres laisseront faire.(augmentation des cotisations des actifs et allongement à 43 ans de leur durée jusqu'à 2035 [pour les jeunes nés à partir de 1973] ; nouvelle cotisation de 0,3% pour les retraités [CASA] et fiscalisation des 10% accordés aux parents ayant élevés 3 enfants).

De la nécessité de la bataille syndicale commune actifs-retraités.

La société que nous voulons se situe à l'opposé de ces principes individualistes, égoïstes et inégalitaires. Le syndicalisme dans son ensemble refuse les guerres de générations et y oppose la solidarité intergénérationnelle. Si les retraités d'aujourd'hui sont les travailleurs d'hier, les actifs d'aujourd'hui doivent devenir, demain, des retraités heureux, bénéficiant de retraites longues et décentes. Ensemble nous devons reconstruire un autre avenir, en nous opposant au fatalisme voulu par et pour une poignée de privilégiés.

Le SNUipp, avec la FSU, exige, parce que c'est possible maintenant, le retour à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite, et une pension complète avec 37,5 annuités. Portons ensemble retraités et actifs cet objectif d'une retraite qui soit un troisième tiers de vie heureux pour tous. Notamment ensemble dans la bataille syndicale, faisons grandir et aboutir cette exigence.

Pour la Commission départementale des retraités du SNUipp75,
Annick CONCINA, Guy BREMESSE, Lionel ALLAIN

(1) « Ces vieux, privilégiés et égoïstes,… » (Editorial du Monde » novembre 2011)…
« Si nous étions extrêmement cyniques, nous dirions que le moment arrive où, du point de vue de la dépense publique, il vaudrait mieux que meurent les gens qui veulent rester oisifs. » Richard Liscia (Editorial, Le Quotidien du médecin,2005)
(2) « Nos enfants nous haïront » (Titre d'un livre de Denis Jeambar et Jacqueline Rémy – Le Seuil)
« Comment nous avons ruiné nos enfants » (Titre d'un livre de Patrick Artus et Marie-Paule Virard-La Découverte)
(3) « Passer d'un système de répartition à un système de capitalisation, c'est stimuler le seul véritable moteur de la croissance, à savoir l'épargne. On compte sur soi-même, et c'est en ce sens que le passage à la capitalisation constitue une véritable révolution morale. Elle représente en effet le retour à la responsabilité individuelle. » (Pascal Salin, économiste et philosophe, professeur à l'université de Paris IX, « Libéralisme », 2000)

Carrière

De manière générale, les enseignant-es recontrant des difficultés avec l'administration ou n'obtenant pas de réponse des services sont invité-es à contacter le SNUipp-FSU pour obtenir du soutien et pour que nos représentant-es du personnel interviennent directement auprès de l'administration.

Permutations : examen des barèmes dès le 16 janvier

Remplir la fiche de contrôle syndical en ligne et contacter le SNUipp-FSU en cas de demande de bonification «handicap»

Les groupes de travail avec l'administration portant sur l'examen des barèmes des candidat-es auront lieu dès le 16 janvier. Afin que les représentant-es du personnel puissent vérifier que l'administration n'a pas fait d'erreur de barème, les collègues concernés sont invités à remplir une fiche de contrôle syndical très rapidement. Par ailleurs, les personnels ayant déposé une demande de bonification au titre du handicap sont invités à contacter le SNUipp-FSU pour que les représentant-es du personnel soient les plus à mêmes de soutenir leur demande en commission.

Hors classe : CAPD le 10 février

Remplir la fiche de contrôle syndicale en ligne

La CAPD qui examinera le passage à la hors-classe se réunira le 10 février. Les enseignant-es qui sont au 11ème échelon sont invité-es à remplir une fiche de contrôle syndical en ligne afin que les représentant-es du personnel puissent contrôler leur barème. Le barème est composé de deux fois l'échelon plus la note et 1 point ZEP (si les 3 denières années ont été exercées en éducation prioritaire). A barème égal, c'est l'AGS qui départage les collègues. L'an passé, le dernier enseignant promu avait un barème de 41 points avec une ancienneté de 42 ans 1 mois et 27 jours.
Le SNUipp-FSU continue de dénoncer le système de promotion actuel qui demeure injuste. Nous revendiquons une refonte de la grille indiciaire avec le passage de toutes et tous au rythme le plus rapide.

Départs en DEPS : CAPD le 16 janvier

Les enseignant-es concernés sont invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat pour que les représentant-es du personnel puissent vérifier le bon déroulement des opérations les concernant.

Congés de formation professionnelle : CAPD le 10 février

Les enseignant-es concernés sont invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat pour que les représentant-es du personnel puissent vérifier le bon déroulement des opérations les concernant.

Temps partiel et disponibilité :
le SNUipp-FSU soutiendra les collègues

La circulaire rectorale portant sur les demandes de temps partiels et de disponibilité sera publiée début février. L'an passé, l'académie de Paris avait décidé de ne pas accorder toutes les demandes de temps partiel et de disponibilité. Le SNUipp-FSU avait invité les collègues concernés à déposer un recours gracieux contre cette décision. Avec l'appui de notre syndicat, la plupart des recours ont été acceptés. L'administration n'a pas encore communiqué sa décision pour cette année. Si elle persistait dans un grand nombre de refus, le SNUipp-FSU interviendra de nouveaux pour que les droits des collègues soient respectés.

Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation **2014/2015**

Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents

Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... **Echelon : .....**

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € *(voir tableau ci-contre)*

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	*soit après déduction d'impôts*	PE	*soit après déduction d'impôts*	Ech	Hors classe	*soit après déduction d'impôts*
4	121 €	*40 €*	139 €	*46 €*	**5**	225 €	*74 €*
5	124 €	*41 €*	147 €	*48 €*	**6**	240 €	*79 €*
6	126 €	*42 €*	151 €	*50 €*	**7**	254 €	*84 €*
7	129 €	*43 €*	160 €	*53 €*			
8	136 €	*45 €*	172 €	*57 €*			
9	143 €	*47 €*	184 €	*61 €*			
10	152 €	*50 €*	198 €	*65 €*			
11	167 €	*55 €*	213 €	*70 €*			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION ☐

☐ Février ☐ Mars ☐ Avril ☐ Mai ☐ Juin ☐ Juillet ☐ Août

Mandat de prélèvement SEPA - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

BIC

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

A_____ le _____

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR50ZZZ629416